

Règlement du challenge

INNOVATION PEDAGOGIQUE TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Objectif

Promouvoir au niveau national des pratiques pédagogiques innovantes qui valorisent la filière professionnelle et qui sont transférables.

- 1) Rappel du contexte
 - 2) Modalités du challenge
-

1) Rappel du contexte

1.1) Des constats

- Des jeunes souhaitant être acteurs de leur projet professionnel
- Des jeunes évoluant dans une société interactive, motivés par des situations d'apprentissage dynamiques
- Des enseignants force de propositions dans leurs actions pédagogiques

1.2) Comment conforter l'action de l'enseignant et promouvoir l'efficacité pédagogique ?

- Valorisation de l'innovation pédagogique (au sein d'une classe de la filière conduite routière, transport et logistique, au sein d'un lycée des métiers, inter-lycée)
- Promotion des innovations pédagogiques mises en œuvre par les enseignants

1.3) Bénéfices attendus

- Implication des apprenants, mobilisation et cohésion du groupe classe
- Plus-value constatée sur les apprentissages
- Adaptation du projet pédagogique de la section/établissement en fonction des spécificités locales
- Partage des bonnes pratiques des enseignants au niveau national
- Emergence de projets transversaux

1.4) Innovation pédagogique : de quoi parlons-nous ?

Méthode, démarche, outil pédagogique innovants et performants imaginés et mis en œuvre avec succès afin de placer les élèves de meilleures conditions d'acquisition des compétences.

- Vous avez créé une activité qui suscite l'adhésion de vos élèves
- Vous avez conçu et conduit une expérimentation qui illustre une réalité professionnelle

Félicitations, vous êtes prêt à participer au Challenge !
Mettez en avant vos méthodes et vos outils pédagogiques.

Ne rentrent pas dans le champ de ce challenge : les visites, les actions d'informations sur les métiers.

Modalités du Challenge

Votre participation implique que vous acceptez de partager votre création pédagogique et de contribuer à sa valorisation

2.1) Les modalités de participation

- Challenge ouvert sur la base du volontariat
- Être un enseignant ou une équipe pédagogique d'une section de formation initiale préparant à un diplôme des filières transport et logistique¹
- Avoir expérimenté et validé son innovation pédagogique
- Constituer le dossier de candidature comprenant :
 - L'annexe 1 (3 pages, format word)
 - Un exemplaire numérique du projet réalisé (si vous en voyez l'utilité) ou des photos ou une vidéo (maxi 5 min)
 - Un guide d'utilisation
- Transmettre le dossier par courriel exclusivement à la délégation régionale de l'AFT
- Présenter le projet en 15 min maximum devant un jury, en cas de sélection

Les établissements pourront se rapprocher des délégations régionales AFT pour tout ce qui concerne les modalités de ce jeu concours.

2.2) Le dossier de candidature

- Renseignements administratifs
- Intitulé du projet
- Positionnement du projet
- Formation cible et public – classes concernées
- Objectif pédagogique
- Description du projet
 - Caractère innovant
- Description et modalité de mise en œuvre du projet, précisez :
 - Les moyens spécifiques qui sont mis en œuvre
 - Le temps de préparation et la durée de la séquence
 - Le budget nécessaire à la mise en œuvre
- Bilan de cette expérience :
 - Développez en quelques phrases les clés de la réussite de votre projet
 - Précisez en quoi l'innovation apporte une plus-value à la formation des élèves et conforte la dimension professionnelle
- Pièces jointes

2.3) Valorisation des travaux

- L'AFT prend en charge la valorisation des travaux des lauréats ayant reçu un prix national. Cette valorisation prendra la forme la plus appropriée au type de projet présenté, tournage de vidéo, duplication d'outil, etc.
- Les projets sélectionnés pourront être diffusés en ligne sur les sites académiques. Ils seront mis également en ligne sur le site internet de l'AFT www.aft-dev.com
- La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'AFT et de l'OPCA T&S de tous droits de propriété des candidats ou de leurs ayant droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre.

¹Liste des diplômes : CAP AACRTV - CAP CRM – CAP CLM – CAP O/OL- Bac pro CTRM - Bac pro L - Bac pro T - – BTS TPL

- Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur. En particulier, les séquences extraites d'œuvres audiovisuelles dont les droits n'ont pas été cédés ne peuvent être diffusées.
- Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes personnes participant aux réalisations des élèves soient strictement respecté. Les participants s'engagent à céder à l'AFT, à titre non exclusif, les droits d'exploitation portant sur la vidéo en vue de son utilisation et autorisent expressément sa mise en ligne.

2.4) L'instruction du dossier

2.4.1. Présélection régionale

Le candidat adresse son dossier à la **délégation régionale de l'AFT**.

La date limite de dépôt des dossiers à la délégation régionale AFT est fixée au 23 novembre 2018

En concertation avec au moins l'un des IEN, le représentant de l'AFT s'assure de la complétude du dossier et du respect des modalités du Challenge et organise, si nécessaire, une réunion de pré-sélection académique début décembre.

La délégation régionale de l'AFT peut s'entourer de personnes qualifiées pour sélectionner les projets, elle peut donner une dimension plus importante à cette étape de sélection voire, si le nombre de dossiers le permet, organiser un challenge régional.

Le délégué régional de l'AFT inscrit les projets retenus au « Challenge innovation pédagogique transport et logistique » ; il transmet le(s) dossier(s) à la DIP, Direction de l'Ingénierie et de la Pédagogie.

La date limite de transmission des dossiers au niveau national par les délégués régionaux de l'AFT est fixée au 14 décembre 2018

2.5) Sélection nationale

L'AFT-DIP étudie les dossiers inscrits au Challenge et prépare la Commission de sélection. Les demandes d'information complémentaire sont adressées directement au porteur de projet. L'AFT-DIP organise à Paris une réunion d'une journée de 09 h 00 à 17 h 00.

Remise des prix et gestion des prix.

Les prix seront remis par le président de l'AFT ou l'un de ses représentants, en présence des représentants du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de l'OPCA T&S dûment désignés par ceux-ci.

Le challenge est doté de 3 prix venant récompenser les lauréats à hauteur de :

- 800,00 € pour le premier prix
- 500,00 € pour le deuxième et troisième prix

Les modalités d'organisation de cette cérémonie seront précisées ultérieurement aux chefs d'établissements concernées.

Le remboursement des frais de déplacement est limité à 2 personnes par établissement participant sur la base d'un billet SNCF seconde classe.

2.5.1. La Commission de sélection, est constituée de :

- 1 délégué régional de l'AFT (membre de la commission EN)
- 1 représentant de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé Transport et Services (OPCA T&S)
- 1 représentant de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- 2 inspecteurs généraux de l'éducation nationale de la filière
- Les instructeurs des dossiers de l'AFT-DIP

2.5.2. La Commission de sélection évalue chacun des dossiers selon 4 critères

- Adéquation professionnelle
- Apport pédagogique, dont caractère innovant
- Facilité de mise en œuvre et duplication, coût
- Qualité de la présentation

A l'issue des délibérations, la commission de sélection retient **les 5 dossiers** qui constitueront « les finalistes du Challenge ».

La date de la Commission de sélection est fixée au 07 février 09 h 00 à 17 h 00

L'AFT-DIP communique les décisions de la Commission de sélection à l'ensemble des délégués régionaux, à l'OPCA T&S et aux IEN.

L'AFT-DIP informe les établissements ainsi que les porteurs de projets finalistes.

2.6) Désignation des lauréats

L'AFT-DIP organise le Jury national du Challenge, **une journée à Paris de 09 h 30 à 17 h 00**

2.5.1. Le Jury national, est constitué de :

- 2 membres de l'AFT-DIP (Direction de l'Ingénierie et de la Pédagogie)
- 1 représentant de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- 2 inspecteurs généraux de l'éducation nationale de la filière
- 1 représentant de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé Transport et Services (OPCA T&S)
- 1 délégué régional (membre de la commission EN)

**La date de la cérémonie de remise des prix
du Challenge Innovation pédagogique Transport et Logistique
est fixée au 20 mars de 09 h 30 à 17 h 00**